

الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشعبية
République Algérienne Démocratique et Populaire

Ministère de l'Enseignement Supérieur
et de la Recherche Scientifique

وزارة التعليم العالي
والبحث العلمي

Le Secrétaire Général

الأمين العام

N°: 1631/S.G/D.C.E.U/2021

Alger, le 03 NOV. 2021

Messieurs les Présidents des Conférences Régionales
En Communication aux Chefs d'Établissements

Additionnellement à la note de la Direction de la Coopération et des Échanges Universitaires, n° 1367 du 28 octobre 2021, j'ai l'honneur de vous informer, qu'à la demande, et pour des raisons liées au contexte sanitaire, et à un certain nombre de facteurs contingents, il a été décidé de surseoir temporairement, à la décision portant sur l'émission des titres de perception à l'encontre des bénéficiaires de bourses des programmes PNE et PROFAS+, ayant failli à leurs obligations.

Pour ce faire, les candidats concernés par cette mesure, sont invités à co-signer avec le chef d'établissement, un engagement ferme à soutenir leurs thèses de doctorat avant la fin du mois juin 2022, et à transmettre ce document à la Direction de Coopération et des Échanges Universitaires, dans un délai n'excédant pas 15 jours.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs, l'assurance de ma parfaite considération.

الأمين العام
إمضاء: غوالي نور الدين

